

Séance du vendredi 21 octobre 2011

~~~~~

L'an deux mille onze, le vingt un octobre à dix neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron sous la présidence de Monsieur MARTIN Jean-Michel, Président ; d'après les convocations en date du 14 octobre 2011.

Présents : MM. MARTIN Jean-Michel, BEGEY Jean-Marie, THOUARD Geneviève, HAY Didier, POTTIER Agnès, VITRY Jean et ROUDIER Patrick.

Absents : MM. VICENTY Jean-Michel et VARANCEAU Jean-Luc

Invité excusé : PERAT Jean-Michel.

Mme THOUARD Geneviève a été nommé secrétaire de séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- 1- Ouverture d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- 2- Cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- 3- Modification budgétaire
- 4- Facture de l'entreprise MAZEAU
- 5- devis permis de conduire EC
- 6- Travaux en commun
- 7- Matériel
- 8 - Questions diverses

=====

### **1-Ouverture d'un poste d'adjoint d'adjoint administratif**

Monsieur le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical le 17 février 2010,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires soit 16/35<sup>ème</sup>.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité des membres présents, la modification du tableau des emplois comme proposée :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,

Filière : administrative - Cadre d'emploi : adjoint administratif

Grade : adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe - ancien effectif : 0 / nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

## **2- Cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale**

Un amendement de la loi de finances rectificative pour 2011 abaisse de taux de cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) à 0,9 % au lieu de 1 %. Ce qui a pour conséquence de diminuer les ressources de cet organisme chargé des formations des agents publics avec le risque de voir les frais annexes à la formation (transport, restauration, hébergement des stagiaires) plus pris en charge, mais aussi l'apparition de formations payantes. Le CNFPT propose que chaque collectivité adopte un vœu pour le rétablissement de la cotisation à 1 % dans le but de faire infléchir le gouvernement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, demande à l'unanimité des membres présents, que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

## **3- Modification budgétaire n°1**

Les crédits prévus au budget primitif 2011 n'étant pas suffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires correspondants :

- achat de carburant pour 2 500 € de plus que prévus,
- réparation du matériel pour 2 000 €,

| Comptes      | Intitulés des Comptes      | Crédits supplémentaires à voter |                 |
|--------------|----------------------------|---------------------------------|-----------------|
|              |                            | Dépenses                        | Recettes        |
| 7447         | participation des communes |                                 | 4 680,00        |
| 60622        | carburant                  | 2 500,00                        |                 |
| 61658        | réparation autres biens    | 2 000,00                        |                 |
| 6411         | rémunération principale    | 180,00                          |                 |
| <b>TOTAL</b> |                            | <b>4 680,00</b>                 | <b>4 680,00</b> |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de voter les crédits supplémentaires proposés dans le tableau ci-dessus.

## **4- Facture de l'entreprise MAZEAU**

Les établissements MAZEAU ont fait parvenir une facture de 303,78 € suite à l'établissement du devis pour la mise en conformité du tracto-pelle. La loi oblige les entreprises à prévenir le client lorsque le devis est payant. Cette mention n'ayant pas été précisée, les Ets Mazeau n'avaient pas à établir cette facture. C'est pourquoi, elle ne sera pas payée.

## **5- Devis permis de conduire EC**

Les deux agents qui n'ont pas eu leur permis de conduire EC doivent repasser toutes les épreuves.

Le coût s'élève à 2 060 € par agent soit 4 120 €

Il comprend : les frais d'inscription,  
la formation théorique,  
la formation pratique,  
la présentation à 3 examens.

## **6- Travaux en commun**

| <i>Travaux</i>                                      | <i>Période et durée</i> | <i>Nb agent</i> | <i>Agents</i> |
|-----------------------------------------------------|-------------------------|-----------------|---------------|
| <b>COMMUNE DE MIGRON</b>                            |                         |                 |               |
| Mur du cimetière (tuile, chaulage), charpente abris | 10 jours                | 4               |               |
| <b>COMMUNE DE VILLARS LES BOIS</b>                  |                         |                 |               |
| Cases à matériaux (plateforme, montage parpaings)   | 10 jours                | 1<br>4          |               |
| <b>COMMUNE DU SEURE</b>                             |                         |                 |               |
| Débernage                                           | ½ jour                  | 4               |               |

## **7- Matériel**

- Monsieur le Président présente de devis THOUARD pour la réparation du broyeur BOMFORT,  
- Monsieur le Président distribue à chacun des membres présents un tableau récapitulatif de l'entretien du matériel au 20 octobre 2011. Ce tableau présente par matériel et par entreprise le montant des réparations effectuées dans l'année.

### *- Dépenses de la mise en conformité du tracto-pelle*

Monsieur le Président expose que pour des raisons de sécurité le tracto-pelle CASE 580 K doit être mis en conformité. Le devis total s'élève à 18 209,10 € TTC.

Compte tenu de la nature des travaux de mise aux normes de sécurité qui a pour effet d'augmenter la valeur et la durée de vie du tractopelle, Monsieur le Président propose de porter cette dépense en section d'investissement du budget 2011.

Le comité syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de porter les dépenses liées à la mise en conformité des normes de sécurité du tracto-pelle CASE 580 K en investissement.

## **8 - Questions diverses**

Néant.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h00 et ont signé au registre les membres présents.*